

**Projet de règlement grand-ducal**

**modifiant le règlement grand-ducal du 23 décembre 2009  
fixant l'organisation des services d'exécution de  
l'administration de l'enregistrement et des domaines.**

-----  
**Avis du Conseil d'Etat**

(20 mars 2012)

Par dépêche du 14 décembre 2011, le Premier Ministre, Ministre d'Etat, a soumis à l'avis du Conseil d'Etat le projet de règlement grand-ducal repris sous rubrique. Au texte du projet, élaboré par le ministre des Finances, étaient joints un exposé des motifs, un commentaire des articles et une fiche d'évaluation d'impact.

L'avis de la Chambre des fonctionnaires et employés publics a été communiqué au Conseil d'Etat par dépêche du 6 février 2012.

\*

Le projet de règlement tire sa base juridique de la loi modifiée du 20 mars 1970 portant réorganisation de l'administration de l'enregistrement et des domaines. Il tend à modifier le règlement grand-ducal du 23 décembre 2009 fixant l'organisation des services d'exécution de l'administration de l'enregistrement et des domaines.

Le Conseil d'Etat n'a pas d'observations à émettre quant au fond.

Quant à la forme, il y a lieu de modifier le premier visa du préambule comme suit:

« Vu la loi modifiée du 20 mars 1970 portant réorganisation de l'administration de l'enregistrement et des domaines; ».

Le Conseil d'Etat n'a pas d'autres observations.

Ainsi délibéré en séance plénière, le 20 mars 2012.

Le Secrétaire général,

s. Marc Besch

Pour le Président,  
La Vice-Présidente,

s. Viviane Ecker